

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 01 septembre 2025 à 19h30** en la salle du Conseil communal sise rue du Relais 1 à EMPTINNE.

ORDRE DU JOUR

HUIS-CLOS

1. Nomination au grade de Directeur financier en stage
- ***
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Communication - Décisions de tutelle - Information
4. Finances - Situation de caisse - Information
5. CPAS - Modification budgétaire N°3/2025 Service ordinaire - Décision
6. Règlement-taxe sur les secondes résidences : Exercices 2026 - 2031 - Adoption du règlement - Décision
7. Règlement redevance sur les demandes de changement de prénom(s) - Exercices 2026-2031 - Adoption du règlement - Décision
8. Règlement taxe sur les demandes de changement de nom - Exercices 2026-2031 - Adoption du règlement - Décision
9. Règlement-redevance - Vente des carnets "Balades au coeur" - Adoption du règlement - Décision
10. Taxe communale indirecte sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons publicitaires non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite – Exercices 2026 à 2031 inclus - Adoption du règlement - Décision
11. Taxe communale annuelle sur les panneaux publicitaires – Exercices 2026 à 2031 inclus - Adoption du règlement - Décision
12. Approbation des conditions de la vente de bois marchands du 10 octobre 2025 - Décision
13. Nouveau Co-accueil à Mohiville - Information
14. Convention de mise à disposition pour le Co-accueil à l'école de Mohiville - Décision
15. Convention de subvention avec l'ASBL Les Arsouilles - Décision
16. Désignation de prestataires de service hivernal pour le déneigement et/ou d'épandage (2025/2026) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
17. Désignation d'un prestataire en prévention et lutte contre les nuisibles pour la commune, le CPAS, la RCA et la fabrique d'église de Hamois - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

18. Accompagnement par le BEP à la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT) - procédure "in house" - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
19. Développement de logements intergénérationnels - PCDR - Fiche 36 - Approbation de la convention exécution - Décision
20. Mise à jour du ROI (règlement d'ordre intérieur) du Conseil communal suite à la nouvelle législation communale - Information
21. Désignation de représentant(e)s pour le comité de pilotage de la Charte Paysagère du Cœur de Condroz - Décision
22. Renouvellement de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) – désignation du président et des membres (modification de la proposition du 26 mai 2025) - Décision
23. Règlements complémentaires de circulation routière : Rue de Porcheresse à Scoville - Rue de Spontin à Natoye - Rue de Frisée à Schallin - Décision
24. Plan d'investissements du SPW Infrastructures - Information
25. Enseignement - Population scolaire au 25/08/2025 - Information
26. Enseignement - Encadrement au 25/08/2025 - Information
27. Enseignement - Aides-complémentaires au 25/08/2025 - Information
28. Plaines communales 2025 - Information
29. "Été solidaire, je suis partenaire" 2025 - Information
30. Présidence du Conseil consultatif communal des Aînés - Information
31. Passage à IA Citizens Plone 6 - site internet communal - Information
32. Questions orales d'actualité
33. Divers - Information
34. Prestation de serment du Directeur financier stagiaire

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

HUIS-CLOS

- 35. Délégation du Conseil communal au Collège pour les contractuels – Suivi
- 36. Décision de mise en disponibilité pour cause de maladie
- 37. Divers - Information

Par ordonnance

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE

La Bourgmestre,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

